



## Traité Chekalim

### Michna 2 - Chapitre 5

אין פּוֹחֲתִים מְשַׁלְשָׁה גְזָבְרִים,  
וּמִשְׁבָּעָה מַרְכּוּלִים,  
וְאִין עוֹשִׁין סִכְרָה עַל הַצָּבוּר בְּמִמּוֹן פְּחוֹת מִשְׁנֵי,  
חוּץ מִבֶּן אֶתִּיָּה שֶׁעַל חֲלֵי יַמַּעִים,  
וְאַלְעָזָר שֶׁעַל הַפְּרָכּוֹת,  
שְׁאוֹתָם קִבְּלוּ צָבוּר עֲלֵיהֶם.

Il ne peut y avoir moins de trois trésoriers, ni moins de sept chefs, et on ne peut exercer sur la communauté aucune autorité touchant à l'argent à moins de deux à l'exception de A'hia préposé aux troubles digestifs et d'El'azar [préposé] au rideau qu'agréait la majorité de la communauté.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)